

## Promotion d'une politique foncière responsable en Côte d'Ivoire (ProPFR)



### Situation de départ

La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao, et environ 10% du produit intérieur brut (PIB) ainsi que 15% des recettes publiques sont générées dans ce secteur. En juillet 2017, on notait seulement 0,5% de la superficie totale des terres agricoles ayant un certificat foncier. La pression et la concurrence sur les terres augmentent aussi avec la croissance démographique.

Avec la modification de la législation en 2015 relative au code forestier, les propriétaires de terre sont aussi les propriétaires des arbres qui y sont plantés. Cependant, le fait que les contrats d'utilisation actuels restent informels et non-documentés laisse plus de place à la négociation et à l'insécurité, car les droits d'usages et de propriété

pour les arbres cultivés ne sont pas clairs. Les propriétaires fonciers perçoivent la plantation d'arbres comme une tentative d'appropriation des terres par les utilisateurs.

Ces conflits deviennent également un problème pour les entreprises opérant dans le secteur du cacao, car ils rendent les investissements responsables plus difficiles. Afin de garantir une culture du cacao écologiquement et socialement juste et ainsi assurer une stabilité économique, le projet de politique foncière responsable s'est fixé pour objectif de documenter les droits fonciers et de contribuer à la clarification et à la prévention des conflits fonciers.

### Domaines d'intervention en Côte d'Ivoire

- ▶ Amélioration des conditions cadres et des procédures visant à garantir les droits de propriété et d'utilisation des terres en milieu rural dans huit communautés sélectionnées à San Pedro et Nawa.
- ▶ Promotion de la société civile en vue de sa participation à la formulation et la mise en œuvre d'une politique foncière responsable.
- ▶ Sensibilisation des investisseurs agricoles privés à la mise en œuvre d'une politique foncière responsable.

Dans le cadre d'un partenariat de développement intégré avec les entreprises du secteur du cacao, des procédures de sécurisation des droits fonciers et d'utilisation des terres sont mises en œuvre sur la base de directives internationales.

### Notre objectif général

L'accès sécurisé à la terre, condition préalable pour un développement rural durable, s'est amélioré dans les communautés ciblées du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, en particulier pour les femmes, les groupes marginalisés et les jeunes.



## Région

San Pedro et Nawa, au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire

## Durée

Juillet 2020 à Octobre 2022

## Budget

1 Mio. EUR

## Mise-en-oeuvre

Collaboration entre le projet global « Centre d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire » (CIV) et le projet global « Promotion d'une politique foncière responsable » (ProPFR)

## Commissionné par

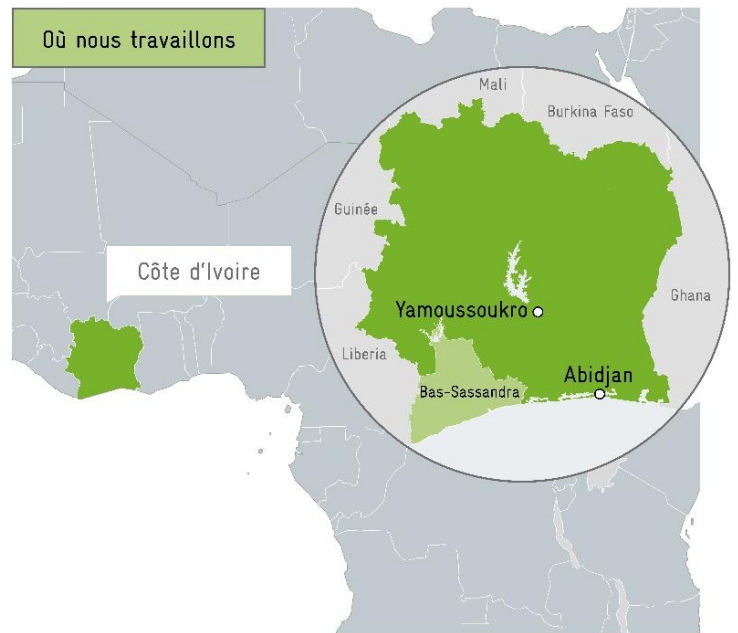
Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

## Tutelle politique

Ministère d'Agriculture et Développement Rural (MINADER)

## Groupe cible

1,200 ménages, dont 30% des ménages dirigées par des femmes ou membres de groupes marginalisés (comme les migrants)



## Un projet basé sur l'approche nationale

Le projet suivra l'approche nationale innovatrice, développée par l'Agence Foncière Rurale (AFOR) et la complète par des mesures d'éducation et de résolution de conflits.

- Mesure 1 :** Sensibilisation des groupes cibles sur les moyens de garantir leurs droits fonciers afin de créer un sentiment de sécurité pour toutes les parties prenantes
- Mesure 2 :** Application des mécanismes de médiation des conflits fonciers et des conflits d'utilisation des terres
- Mesure 3 :** Soutien à l'enregistrement des droits de propriété et des droits d'usages reconnus par l'Etat et les autorités traditionnelles dans les registres locaux pour 1200 ménages.
- Mesure 4 :** Le mécanisme de financement via le modèle PPP "Partenariat de développement intégré" comprend un cofinancement de l'enregistrement des contrats d'utilisation des terres et des certificats fonciers.

Cette approche offre aux populations une gamme de possibilités de sécurisation foncière. Le projet est mis en œuvre en tant que module d'extension du projet global "Centres d'innovation verte dans le secteur agro-alimentaire" en coopération avec le secteur privé.

## Mentions légales

### Une publication de :

Deutsche Gesellschaft für  
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
Siège : Bonn et Eschborn en Allemagne  
Division développement rural et agriculture G500  
Friedrich-Ebert-Allee 36+40  
D-53113 Bonn

### Responsable:

Jürgen Koch  
T +49 (0) 228 44 60 - 3824  
F +49 (0) 228 44 60 - 1766  
greeninnovationscentres@  
giz.de  
www.giz.de

### Crédits photos :

© GIZ/ Gael Gelle

La GIZ est responsable des contenus de la présente publication.

Mandaté par BMZ.

Avril 2021